

Communiqué de presse

Paris, le 11 février 2021

Nouvelle décision de justice favorable à Veolia : la Cour d'appel de Paris déboute Suez et confirme Veolia dans ses droits

La régularité du schéma d'acquisition par Veolia de 29,9% de Suez est confirmée ce jour. Depuis le 3 février, le groupe Veolia voit ses positions confortées à plusieurs reprises.

La Cour d'appel de Paris confirme la décision de l'Autorité des Marchés financiers du 24 septembre 2020, qui avait considéré que Veolia n'était pas en période de pré-offre à partir du 30 août 2020 comme prétendu par Suez. En conséquence, Veolia pouvait valablement acquérir, le 5 octobre dernier, 29,9% du capital de Suez détenus par Engie. Cette acquisition a ouvert la voie à une OPA sur le reste du capital que Veolia ne détient pas.

Veolia a recouvré ses droits d'actionnaire le 3 février 2021 et a déposé le 8 février une offre publique d'achat sur l'intégralité du capital de Suez pour mener à son terme le rapprochement entre les deux groupes.

...

Contacts

Relations presse Groupe

Laurent Obadia - Sandrine Guendoul
Tel. + 33 1 85 57 42 16
sandrine.guendoul@veolia.com

Analystes & Investisseurs

Ronald Wasylec - Ariane de Lamaze
Tel. + 33 1 85 57 84 76 / 84 80
investor-relations@veolia.com

